

de l'hérédité sociocratique par lequel le dictateur choisit son successeur comme le plus capable de lui succéder a autant de valeur sinon plus que celui de l'hérédité familiale, puisque cette dernière peut conduire à des types de dégénérescence par suite de mariages dans une même direction et dont le type de Haasbourg nous sont un exemple.

Quant à la compétition elle est indubitablement moindre lorsque le compétent choisit son successeur plus compétent que lui-même ou à tout le moins le plus compétent qui soit, que la lutte familiale. Maurras donne l'exemple de la lutte pour les républiques américaines centrales où le pouvoir central se discute constamment à coups de fusils et où l'instabilité est la loi. Mais il y a ^{pas} de successions de choix, il y a partisans qui élisent leurs chefs, par la plus mauvaise des méthodes, la violence, la force brutale. Comme contre partie il n'y a qui a se rappeler les démêlés entre la branche cadette et aînée pour le trône de France à diverses époques de notre histoire (par exemple lors de la république de 48 lorsqu'il devait y avoir le choix pour un roi ou bien de notre temps ou personne ne veut renoncer).

Conclusion - L'hérédité sociocratique empêche les compétitions. Hormis celles qui ont pour but d'être le plus capable afin d'être choisi et correspond à la loi d'évolution établie par Comte pour tous les autres domaines de la vie sociale (armée, magistrature, commerce, industrie) ou le plus apte est appelé par le pouvoir compétent à diriger son service.

lettre de Navarre à Maurras (non expédiée).
Suite d'une réponse à Maurras à son paragraphe
il répond à Deherme à propos de son conseil
Action Française 8 juin 1916
Le dynastie ou hérédité royaliste en
face de l'hérédité sociocratique - D'abord laquelle hérédité
la dernière on date? Napoléonienne? celle qui a régné
le plus longtemps? Legitimistes branche aînée, les Bourbons? Louis
Steinats - alors la branche cadette avec les Orléans? mais 120 ans
de rupture monarchique est une raison pour ne plus être apte,
surtout envers une branche qui n'a jamais régné hormis Louis-Philippe.
D'ailleurs il y a eu des disjonctions dans l'hérédité royale ou dynastie
que - entre un Louis XI un Henri IV un Louis XIV la filiation est
bien vague et même en remontant plus haut on constate des ren-
versements héréditaires plus graves qui n'ont pas empêché la France
de suivre ses destinées. (son unité, ses institutions, ses mœurs.) Dès lors
pourquoi n'y aurait-il pas une nouvelle conquête, mieux adaptée
comme l'a été celle qui a formé la longue lignée qui va jusqu'à
la Révolution - leurs continuateurs Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe
n'étaient plus les monarches de la belle envergure qui firent la France
jusqu'à 1789. Le principe démocratique sous la forme démagogique ou
sous la forme aristocratique (démagogie d'en haut) avait entamé la
la formule dynastique du pouvoir responsable et unitaire d'un
Louis XIV. Dès lors le problème qui se pose est celui-ci: Ne pouvons
il y avoir un nouveau changement dynastique présentant autant
sinon plus de compétence que celle qui a oublié et n'a pu régner
depuis plus d'un siècle?

Un renouvellement monarchique un rajeunissement de la ~~France~~ royauté

ARCHIVES
BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE
ROANNE
SERIE: SF
COTE: M72
No. 87

de la lignée royale qui conduirait la France suivant les principes qui l'ont fait forte, prospère, luttant contre un émiettement du pouvoir et la direction ~~adivergente~~ divergente suivant les intérêts du parti et des classes et non ceux de la Nation?

Le premier de cette lignée nouvelle serait naturellement un usurpateur un dictateur suivant les modes de transmission dans la succession au pouvoir suprême -

Or un autre point de vue une forme de pouvoir qui a disparu depuis un siècle peut-elle être reprise sans soulever des colères qui d'ailleurs se sont manifestées chaque fois que cette forme ancienne a tenté de revenir sur le trône de France? Ne serait-elle pas périmée définitivement et aurait-elle le pouvoir d'unir et de rallier ces esprits divers et nouveaux, amis de l'ordre avant tout qui se sont forgés en l'absence de toute prérogative royale et qui ont empêché la France d'aller vers abîmes d'une manière plus stupide? La restauration d'une vieille lignée ne risquerait-elle d'être un facteur de division dans un pays qui n'est déjà que trop divisé! Le principe dynastique irait contre son but et son premier devoir serait de se rétorquer ayant le souci de l'ordre avant tout -

En élargissant le problème on peut se demander si le principe d'hérédité familiale qui a réglé jusqu'ici le principe monarchique et qui a été souvent l'objet de tentatives réussies de changement par la violence on ne pourrait pas on ne devrait pas opposer le principe d'hérédité de compétence ou d'hérédité sociocratique tel qu'il l'entendait Comte? On est ainsi amené à la notion de dictateur par une autre voie qui traduit

précisément la manière dont la transmission du pouvoir a évolué. Comte l'a établi à maintes reprises dans sa Politique. Il a montré que le plus compétent fini par succéder quoique n'appartenant pas à la famille. Cependant la hérédité familiale a vécu longtemps et vit encore parce qu'elle était la seule garantie de compétence pendant une longue période de temps. Mais avec la diffusion du savoir l'élargissement de la Nation qui appelle à la direction des affaires beaucoup plus d'individus (ministres, directeur de conscience, maîtresse même - on connaît le rôle politique de quelques unes) on peut entrevoir tout comme dans l'industrie, le commerce, les grands corps de l'État, une transmission au plus apte et non au fils aîné, à un dictateur par hérédité sociocratique qui élimine toute lutte par en haut et tout choix par en bas. (La loi de transmission de Comte se peut concevoir ainsi: transmission aux vieillards, puis aux fils, puis aux compétents.)

Dans son Dernier de l'intelligence Maurras en appendice fournit un fragment d'une lettre de Comte dans laquelle il est dit que le cas échéant les positivistes devront se rallier à la monarchie, mais dans la Politique qui seule fait autorité et loi, il ne le répète pas, aussi faut-il considérer ce fragment comme nul et non avenue.

Le plus grand reproche de Maurras à un dictateur c'est la compétition, la lutte pour le pouvoir parce qu'il n'y a pas un principe qui en fixe la continuité aussi sérieusement que celui des dynasties de France. Le principe